

16 mai 2023

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES**

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance ordinaire du conseil du 2 mai 2023, tenue le 16 mai 2023, à la salle municipale située au 390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues.

Sont présents : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Audrey Lussier, René Martin, Simon Valcourt, Karine Dalpé, Marjolaine Berthiaume et Richard Turcotte, tous membres du Conseil, formant quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Richard Veilleux.

Madame Carole Thibeault, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

À dix-neuf heures trente-huit (19h38), Monsieur Richard Veilleux, maire, procède à l'ouverture de la séance du conseil.

23-05-101

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
- 3. TRÉSORERIE :**
 - 3.1 Aucun point
- 4. ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Calendrier des séances 2023 – Modification – Adoption.
- 5. VOIRIE – AQUEDUC - ÉGOUT :**
 - 5.1 Travaux de réfection d'une partie du rang Bourgchemin Ouest – Adjudication du contrat;
 - 5.2 Remplacement de pièces de vannes – Réservoir d'eau potable – Mandat à la firme Servolve.
- 6. URBANISME :**
 - 6.1 Aucun point
- 7. REQUÊTES DIVERSES :**
 - 7.1 Aucun point
- 8. DEMANDES DE LA RÉGIE INCENDIE (RIPINM):**
 - 8.1 Aucun point
- 9. LOISIRS ET CULTURES :**
 - 9.1 Aucun point
- 10. IMMEUBLES :**
 - 10.1 Aucun point
- 11. VARIA :**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS : (30 MINUTES)**
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE:**

Il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, appuyé par la conseillère Karine Dalpé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE

3. TRÉSORERIE

Aucun point

4. ADMINISTRATION

23-05-102

4.1 CALENDRIER DES SÉANCES 2023 – MODIFICATION – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

16 mai 2023

CONSIDÉRANT que le calendrier des séances du conseil pour l'année 2023, a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 6 décembre 2022, résolution # 22-12-251;

CONSIDÉRANT que la séance prévue le 6 juin doit débiter à 19h30 au lieu de 20h;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller René Martin et résolu unanimement :

QUE le calendrier pour les séances du conseil de l'année 2023 soit modifié en avançant l'heure du début de la séance du 6 juin à 19h30, au lieu de 20h.

ADOPTÉE

5. VOIRIE – AQUEDUC – ÉGOUT

5.1 TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DU RANG BOURGHEMIN OUEST – ADJUDICATION DU CONTRAT

Considérant le manque d'information, ce point est reporté à une séance ultérieure.

23-05-103

5.2 REMPLACEMENT DE PIÈCES DE VANNES – RÉSERVOIR D'EAU POTABLE – MANDAT À LA FIRME SERVALVE

Considérant que des pièces de vannes du réservoir d'eau potable doivent être remplacées;

Considérant l'estimation pour l'achat de ces pièces reçue de la firme Servalve, en date du 1^{er} mai 2023;

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver l'achat de ces pièces, conformément à l'estimation reçue en date du 1^{er} mai 2023 et dont les travaux d'installation seront effectués, par la firme Servalve, vers la fin de l'été ou à l'automne 2023.

ADOPTÉE

6. URBANISME

Aucun point

7. REQUÊTES DIVERSES

Aucun point

8. DEMANDES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

Aucun point

9. LOISIRS ET CULTURES

Aucun point

10. IMMEUBLES

Aucun point

11. VARIA

Aucun point

16 mai 2023

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

23-05-104

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

À dix-neuf heures quarante (19h40), il est proposé par la conseillère Audrey Lussier et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, de clore la présente séance.

ADOPTÉE

Signé à Saint-Hugues, ce jour de 2023

Richard Veilleux, maire

Carole Thibeault,
Directrice générale et greffière trésorière